



NEWSLETTER #21

FONDS FRICHES URBAINES

300 millions d'€ pour le financement des opérations de recyclage des friches

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur **d'aménagement durable des territoires** pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de **limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers**.

- ▶ **259 millions d'euros consacrés au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.**

Ce dispositif a vocation à être un **accélérateur de projets**, exerçant un effet de levier sur des opérations dont le programme de construction de logements ou de locaux d'activités présente un bilan économique déficitaire notamment en raison des surcoûts liés au traitement des friches.

Cet appel à projets contribue également à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixée par le Gouvernement. Il permettra de soutenir des opérations sur des espaces artificialisés à recycler et de favoriser la gestion économe des sols.

Le fonds concerne donc du foncier **déjà artificialisé mais sous-utilisé** qui pourrait être réhabilité pour des projets d'aménagement urbain, de relocalisation d'activités, de revitalisation de cœurs de ville et de périphéries urbaines ou de requalification à vocation productive.

Ces opérations de recyclage génèrent le plus souvent des coûts supplémentaires de démolition, de dépollution ou de restructuration lourde.

Cette mesure du plan de relance contribuera à la relance de l'activité économique et à la redynamisation des territoires.



La première session est ouverte à **tous les maîtres d'ouvrage publics** (collectivités locales, opérateurs et établissements publics d'État, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixtes, bailleurs sociaux) ainsi qu'aux entreprises privées sous conditions.

Elle vise des projets suffisamment matures **pour être engagés d'ici fin 2022**.

**JE ME RENSEIGNE ET
TÉLÉCHARGE L'ENSEMBLE DES PIÈCES**

**JE RÉPONDS À L'APPEL À PROJETS
AVANT LE 1ER MARS 2021**

- ▶ **40 millions d'euros sur 2 ans consacrés à la reconversion des friches polluées.**
(Cf. Newsletter #16)
- ▶ **1 million d'euros consacré au développement d'outils de connaissance du foncier.**